



**RÈGLES DE TRANSITION GÉNÉRALES RELATIVES AU
BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN RELATIONS INTERNATIONALES (BARI)
DE L'ANNÉE ACADEMIQUE 2024/2025**

Ce document a pour objectif de définir les règles générales et les règles de transition particulières qui sont applicables aux étudiant-es compte tenu de la mise à jour du plan d'études du BARI pour l'année académique 2024/2025.

Il est susceptible d'être modifié.

RÈGLES DE TRANSITION DE DEUXIÈME PARTIE

Orientation Etudes globales

A partir de l'année académique 2024/2025, l'Orientation Etudes globales comprend un module obligatoire à 60 crédits. Les 60 autres crédits de deuxième partie devront être choisis parmi les modules à option contenus dans le plan d'études.

Les étudiant-es ayant déjà débuté l'Orientation Etudes globales avant la rentrée académique de septembre 2024 ne sont pas concerné-es par les modifications apportées à cette orientation en 2024/2025. La structure de leur orientation reste inchangée. Elle comprend :

- un module obligatoire à 90 crédits, dont la composition est détaillée ci-après ;
- un module « A la carte complémentaire » à 6 crédits, dont la composition est détaillée ci-après ;
- 24 crédits à choix parmi les modules ci-dessous :
 - l'ensemble des modules thématiques, dont la composition est détaillée dans le plan d'études de l'année académique 2024/2025 ;
 - disciplinaire en Géographie, dont la composition est détaillée dans le plan d'études de l'année académique 2024/2025 ;
 - disciplinaire en Sociologie, dont la composition est détaillée dans le plan d'études de l'année académique 2024/2025 ;
 - « Mobilité » ;
 - « A la carte », dont la composition est détaillée dans le plan d'études de l'année académique 2024/2025.

Module obligatoire :

Module obligatoire de l'Orientation Etudes globales : total 90 crédits			Heures de cours par semaine	Heures de séminaire par semaine	Crédits ECTS	Semestre (à titre indicatif)
<ul style="list-style-type: none"> - 15 crédits de complément méthodologique - 66 crédits dans chacune des 4 disciplines de base - 9 crédits de Projet de recherche interdisciplinaire 						
Compléments méthodologiques : total 15 crédits						
Un complément à choix en fonction de la méthodologie suivie en 1 ^{re} partie						
Complément méthodologique pour les étudiant-es ayant suivi en 1^{re} partie la méthodologie de l'Orientation Droit						
année 2	J1E006	Mathématiques I	2	2	6	P
année 3	J1M280	Séminaire d'encadrement du projet de recherche en études globales	2	0	3	A
et une alternative parmi les deux proposées ci-dessous :						
alternative 1						
année 2	T100005	Introduction à la démarche scientifique	2	0	3	P
année 2	T100006	Séminaire d'introduction à la démarche scientifique	0	2	3	P
ou						
alternative 2						
année 2	J1H214	Introduction aux méthodes d'histoire internationale	0	4	6	P
Complément méthodologique pour les étudiant-es ayant suivi en 1^{re} partie la méthodologie de l'Orientation Economie internationale						
année 2	J1D004	Introduction au raisonnement juridique	2	0	3	P
année 2	J2D034	Droit constitutionnel I	2	0	3	P
année 3	J1M280	Séminaire d'encadrement du projet de recherche en études globales	2	0	3	A
et une alternative parmi les deux proposées ci-dessous :						
alternative 1						
année 2	T100005	Introduction à la démarche scientifique	2	0	3	P
année 2	T100006	Séminaire d'introduction à la démarche scientifique	0	2	3	P
ou						
alternative 2						
année 2	J1H214	Introduction aux méthodes d'histoire internationale	0	4	6	P
Complément méthodologique pour les étudiant-es ayant suivi en 1^{re} partie la méthodologie de l'Orientation Politique internationale ou de l'Orientation Histoire internationale						
année 2	J1E006	Mathématiques I	2	2	6	P
année 2	J1D004	Introduction au raisonnement juridique	2	0	3	P
année 2	J2D034	Droit constitutionnel I	2	0	3	P
année 3	J1M280	Séminaire d'encadrement du projet de recherche en études globales	2	0	3	A
Droit : total 12 crédits						
année 2	J2D011	Droit institutionnel européen	2	0	3	P
année 2	J2D033	Histoire de la pensée juridique et politique	2	0	3	A

année 3	J2Do35	Droit constitutionnel II	2	0	3	A
année 3	J2D209	Droit international public : répétitoires et exercices	0	2	3	A
Economie : total 18 crédits						
année 2	J2E210	Introduction à la macroéconomie	3	1	6	A
année 2	S210001	Microeconomics I ^{a/}	3	1	6	P
année 3	S210002	International Trade ^{b/}	3	1	6	A
Science politique : total 18 crédits						
année 2	T207001	Institutions européennes et intégration européenne ^{c/}	4	0	6	P
année 2	J2P273	Coopération internationale ^{c/}	4	0	6	P
année 3	J2P201	International Political Economy ^{c/}	4	0	6	A
Histoire : total 18 crédits						
année 2	T208006	International Economic History / Histoire économique internationale ^{c/}	4	0	6	A
année 2	J2Ho40	Histoire écologique du monde contemporain	2	0	3	A
année 2	J2Ho09	Séminaire d'histoire écologique du monde contemporain	0	2	3	A
et une alternative parmi les trois proposées ci-dessous :						
alternative 1						
année 3	J2H305	Multilatéralisme et organisations internationales ^{d/}	2	2	6	A
ou						
alternative 2						
année 2	J2Ho41	Histoire transnationale XIXe-XXIe siècles	2	0	3	P
année 2	J2Ho45	Séminaire lié au cours Histoire transnationale XIXe-XXIe siècles	0	2	3	P
ou						
alternative 3						
année 2	T208014	Histoire économique et sociale des pays en voie de développement ^{c/}	4	0	6	P
Projet de recherche interdisciplinaire : total 9 crédits						
année 3	J2MPR	Projet de recherche interdisciplinaire ^{e/}	0	0	9	A/P

- a/ Fortement conseillé d'avoir suivi « *Introduction à la microéconomie* » ou « *Introduction to Microeconomics* » **et** conseillé de suivre en parallèle « *Mathématiques I* »
- b/ Fortement conseillé d'avoir suivi « *Mathématiques I* » et « *Microeconomics I* »
- c/ Les enseignements de deuxième partie valant 6 crédits comportent des heures de cours en présentiel et du travail d'approfondissement encadré dans des tutorats. Les tutorats prennent des formes différentes en fonction de l'enseignement. Les modalités des tutorats seront présentées par les enseignant-es lors de la première séance de chaque cours.
- d/ Recommandé d'avoir suivi au préalable le cours "Histoire écologique du monde contemporain" et le "Séminaire d'histoire écologique du monde contemporain" ou « *Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes* » et le « *Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles* »
- e/ Se référer aux directives du *Projet de recherche interdisciplinaire*

Les cours de « *Mathématiques I* » (S103005) et « *Mathematics 1* » (S110001) sont supprimés de ce module. Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- **En cas de réussite à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025** : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suppression. L'enseignement réussi restera sur le relevé de notes.

- En cas d'échec à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025 et dans la mesure où le module est réussi : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suppression. L'enseignement restera sur le relevé de notes.
- En cas d'échec ou d'absence justifiée à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025 : pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient réglementairement autorisées et que le module n'ait pas été clôturé : les étudiant-es sont invité-es à prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique.
- Les étudiant-es qui rencontreront des difficultés pour compléter le module compte tenu des modifications apportées devront prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique. Celle-ci leur proposera une solution.

Module « A la carte complémentaire »

Module "A la carte complémentaire" : total de 6 crédits à choix parmi les enseignements proposés dans les modules thématiques et/ou parmi la liste des enseignements ci-dessous Un seul module "A la carte complémentaire" autorisé et exclusivement ouvert aux étudiant-es de l'Orientation Etudes globales ayant débuté cette orientation avant l'année académique 2024/2025					
		Heures de cours par semaine	Heures de séminaire par semaine	Crédits ECTS	Semestre (à titre indicatif)
J2P302	Terrorisme et relations internationales	2	0	6	P
6BET11	Le Bien, le Juste, l'Utile. Introduction aux éthiques philosophiques	2	0	3	A
32J0275	Conquérir les esprits et les coeurs : histoire de la diplomatie culturelle (XIXe-XXIe s.)	0	2	6	A
T208017	Early modern economic and social history / Histoire économique et sociale de l'époque moderne	4	0	6	A
T208002	Economie, état et institutions ^{a/}	4	0	6	A
S202025	L'économie contemporaine dans une perspective historique	4	0	6	P
T207045	Emotions et relations internationales	2	0	3	P
J2M285	Ville et Mondialisation dans les Suds	4	0	6	A
J2M287	Gestion de projets	2	0	6	A+P
E2E050	Les fondements de la durabilité ^{b/}	2	0	3	A
E2E051	Méthodes et analyses systémiques de la durabilité ^{b/ c/}	2	0	3	P
J2M292	Regard interdisciplinaire sur la migration forcée ^{d/}	2	0	3	A
J2D031	Law and Practice of European Union Foreign Policy	2	0	3	P
J2E343	La fiscalité des multinationales	2	0	3	P
J2P342	The EU and the return of geopolitics	2	0	6	A
J2M306	Pouvoirs et mobilisations en Amérique Latine : Une perspective interdisciplinaire ^{e/}	2	0	3	P

a/ Les enseignements de deuxième partie valant 6 crédits comportent des heures de cours en présentiel et du travail d'approfondissement encadré dans des tutorats. Les tutorats prennent des formes différentes en fonction de l'enseignement. Les modalités des tutorats seront présentées par les enseignant-es lors de la première séance de chaque cours.

b/ Les places sont susceptibles d'être limitées

- c/ Fortement recommandé d'avoir suivi le cours « *Les fondements de la durabilité* » au préalable
- d/ Cet enseignement est à places limitées : 80 places
- e/ Cet enseignement ne sera pas dispensé en 2024/2025

Module obligatoire de l'Orientation Histoire internationale

Les étudiant-es ayant déjà débuté l'Orientation Histoire internationale avant la rentrée académique de septembre 2024 ne sont pas concerné-es par les modifications apportées au module obligatoire de ladite orientation en 2024/2025. Ils/elles restent soumis-es à la composition suivante de leur module obligatoire :

Module obligatoire de l'Orientation Histoire internationale : total 60 crédits			Heures de cours par semaine	Heures de séminaire par semaine	Crédits ECTS	Semestre (à titre indicatif)
année 2	T208006	International Economic History / Histoire économique internationale ^{a/}	4	0	6	A
année 2	J2Ho18	Séminaire d'histoire économique internationale	0	2	3	A
année 2	J2Ho40	Histoire écologique du monde contemporain	2	0	3	A
année 2	J2Ho09	Séminaire d'histoire écologique du monde contemporain	0	2	3	A
année 2	T208014	Histoire économique et sociale des pays en voie de développement ^{a/}	4	0	6	P
année 2	T208034	Séminaire d'histoire économique et sociale des pays en voie de développement	0	2	3	P
année 2	J2Ho41	Histoire transnationale XIXe-XXIe siècles	2	0	3	P
année 2	J2Ho45	Séminaire lié au cours Histoire transnationale XIXe-XXIe siècles	0	2	3	P
année 2	T208012	Economie et histoire ^{a/}	4	0	6	P
année 2	J2Ho49	Le Moyen-Orient dans les relations internationales	0	2	3	P
année 3	J2H305	Multilatéralisme et organisations internationales ^{b/}	2	2	6	A
année 3	J2Ho48	Comprendre la construction européenne : crises, contraintes et options	0	2	3	A
année 3	J2HPR	Projet de recherche en Histoire ^{c/}	0	0	12	A/P

- a/ Les enseignements de deuxième partie valant 6 crédits comportent des heures de cours en présentiel et du travail d'approfondissement encadré dans des tutorats. Les tutorats prennent des formes différentes en fonction de l'enseignement. Les modalités des tutorats seront présentées par les enseignant-es lors de la première séance de chaque cours.
- b/ Recommandé d'avoir suivi au préalable le cours "Histoire écologique du monde contemporain" et le "Séminaire d'histoire écologique du monde contemporain" ou « Histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles : Nations et nationalismes » et le « Séminaire d'histoire de l'Europe XIXe-XXe siècles »
- c/ Se référer aux directives du Projet de recherche en Histoire

Module obligatoire de l'Orientation Droit

Les étudiant-es qui étaient soumis-es à la composition ci-dessous de leur module obligatoire et qui ne l'auront pas achevé à l'issue de l'année académique 2023-2024 seront contacté-es par le GSI à la rentrée de septembre 2024.

Pour rappel, cette composition concerne les étudiant-es qui avaient déjà débuté l'Orientation Droit avant la rentrée académique de septembre 2023.

Module obligatoire de l'Orientation Droit : total 60 crédits			Heures de cours par semaine	Heures de séminaire ou séance de travail par semaine	Crédits ECTS	Semestre (à titre indicatif)
année 2	J1D007	Introduction au droit privé et exercices de raisonnement juridique	2	2	6	A
année 2	5011B	Droit des obligations	1	2	11	A+P
année 2	5069	Droit pénal général	1	2	10	A+P
année 2	5052	Droit administratif	1	2	9	A+P
année 2	J2D011	Droit institutionnel européen	2	0	3	P
année 3	J2D209	Droit international public : répétitoires et exercices	0	2	3	A
année 3	J2D033	Histoire de la pensée juridique et politique	2	0	3	A
année 3	J2D035	Droit constitutionnel II	2	0	3	A
année 3	J2D019	Droit international public : approfondissements	0	2	3	A
année 3	J2DPR9	Projet de recherche en Droit ^{a/}	0	0	9	A/P

a/ Se référer aux directives du Projet de recherche en Droit

Règles relatives au module thématique « Organisations internationales et action humanitaire »

Les crédits des enseignements ci-dessous passeront de 3 à 6 :

- « International Institutional Law »
- « L'humanitaire en questions »

Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- L'enseignement est réussi avec les crédits qui sont les siens au moment de l'examen.
- Un interdit entre le J2D021 « International Institutional Law » (3 crédits) et J2D350 « International Institutional Law » (6 crédits) est mis en place pour les étudiant-es ayant réussi le cours à 3 crédits : cela signifie qu'ils/elles ne seront pas autorisé-es à s'inscrire au cours à 6 crédits.
- Les étudiant-es ayant réussi l'enseignement « L'humanitaire en questions » à 3 crédits ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à ce même enseignement à 6 crédits.
- Les étudiant-es qui rencontreront des difficultés pour compléter le module compte tenu des modifications apportées devront prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique. Celle-ci leur proposera une solution.

Règles relatives au module thématique « Dimensions régionales »

Les crédits des enseignements ci-dessous passeront de 3 à 6 :

- « Aspects de l'histoire est-asiatique » (32G6016)

- « Le Moyen-Orient contemporains : Etats, Nations et communautés » (J2H347 anc. J2H044)
- « L'Afrique subsaharienne et ses connexions globales : une histoire alternative (1780-2000) », anciennement intitulé « De l'extrême à la « normalité coloniale » : l'histoire de l'Afrique du Sud et l'histoire du continent africain, 19^e et 20^e siècles » (32J0418)

Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- L'enseignement est réussi avec les crédits qui sont les siens au moment de l'examen.
- Les étudiant-es ayant réussi l'enseignement « Aspects de l'histoire est-asiatique » à 3 crédits ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à ce même enseignement à 6 crédits.
- Les étudiant-es ayant réussi l'enseignement « Le Moyen-Orient contemporains : Etats, Nations et communautés » à 3 crédits (J2H044) ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à ce même enseignement à 6 crédits (J2H347).
- Les étudiant-es ayant réussi « De l'extrême à la « normalité coloniale » : l'histoire de l'Afrique du Sud et l'histoire du continent africain, 19^e et 20^e siècles » à 3 crédits ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à ce même enseignement à 6 crédits (nouvel intitulé : « L'Afrique subsaharienne et ses connexions globales : une histoire alternative (1780-2000) »)
- Le GSI prendra contact avec les étudiant-es qui n'auront pas achevé le module thématique « Dimensions régionales » durant l'année académique 2023/2024. Une solution sera proposée aux étudiant-es se trouvant dans l'impossibilité de compléter ledit module compte tenu des modifications apportées.

Règles concernant la suppression d'un enseignement à option

En 2024/2025, les enseignements à option suivants sont supprimés du plan d'études :

- « La Chine contemporaine : le poids de l'Histoire » (32G5345)
- « Enjeux globaux de la transition numérique » (J2M279)
- « Histoire de l'idée européenne » (J2M336)
- « Refugees and the global cold war » (J2H267)
- « Mathématiques I » (S103005)
- « Mathematics 1 » (S110001)

Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- En cas de réussite à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suppression. L'enseignement réussi restera sur le relevé de notes.
- En cas d'échec à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025 figurant au sein d'un module réussi : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suppression. L'enseignement restera sur le relevé de notes.

- En cas d'échec ou d'absence justifiée à l'un et/ou l'autre de ces enseignements avant 2024/2025 et pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient réglementairement autorisées : les étudiant-es sont invité-es à prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique.
- Les étudiant-es qui rencontreront des difficultés pour compléter l'un et/ou l'autre module compte tenu des modifications apportées devront prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique. Celle-ci leur proposera une solution.

Règles concernant la suspension d'un enseignement à option

En 2024/2025, le cours « Pouvoirs et mobilisations en Amérique Latine : Une perspective interdisciplinaire » (J2M306) ne sera pas dispensé. Il sera supprimé du module thématique « Dimensions régionales » et déplacé vers le module « A la carte ».

Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- En cas de réussite de cet enseignement avant 2024/2025 : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suspension. L'enseignement réussi restera sur le relevé de notes.
- En cas d'échec à cet enseignement avant 2024/2025 figurant au sein d'un module réussi : les étudiant-es ne sont pas concerné-es par cette suspension. L'enseignement restera sur le relevé de notes.
- En cas d'échec ou d'absence justifiée à cet enseignement avant 2024/2025 et pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient réglementairement autorisées : les étudiant-es sont invité-es à prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique.
- Les étudiant-es qui rencontreront des difficultés pour compléter leur module thématique « Dimensions régionales » devront prendre contact avec leur Conseillère académique en début d'année académique. Celle-ci leur proposera une solution.

Règles concernant les changements de codes et d'intitulés d'enseignements

Les enseignements suivants changent de code et d'intitulé :

- 12E050 « DDI_Développement durable I » devient E2E050 « Les fondements de la durabilité »
- 12E051 « DDII_Développement durable II » devient E2E051 « Méthodes et analyses systémiques de la durabilité »

Les règles de transition applicables sont les suivantes :

- L'enseignement est acquis/échoué selon l'intitulé qui est le sien au moment de l'examen.

- Les étudiant-es ayant réussi l'enseignement « DDI_Développement durable I » ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à l'enseignement « Les fondements de la durabilité ».
- Les étudiant-es ayant réussi l'enseignement « DDII_Développement durable II » ne sont pas autorisé-es à s'inscrire à l'enseignement « Méthodes et analyses systémiques de la durabilité ».
- Les étudiant-es n'ayant pas réussi l'enseignement « DDI_Développement durable I » pourront s'inscrire au cours « Les fondements de la durabilité » pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient règlementairement autorisées et que le module au sein duquel il figure n'ait pas été réussi. Dans ce cas, les tentatives continueront à être comptabilisées.
- Les étudiant-es n'ayant pas réussi l'enseignement « DDII_Développement durable II » pourront s'inscrire au cours « Méthodes et analyses systémiques de la durabilité » pour autant qu'une ou plusieurs tentatives supplémentaires soient règlementairement autorisées et que le module au sein duquel il figure n'ait pas été réussi. Dans ce cas, les tentatives continueront à être comptabilisées.
- Les étudiant-es n'ayant pas réussi l'enseignement « DDI_Développement durable I » et ne disposant plus de tentative ne pourront pas s'inscrire au cours « Les fondements de la durabilité ».
- Les étudiant-es n'ayant pas réussi l'enseignement « DDII_Développement durable II » et ne disposant plus de tentative ne pourront pas s'inscrire au cours « Méthodes et analyses systémiques de la durabilité ».

Règles concernant le changement d'intitulé d'un enseignement dont le code reste inchangé

- L'enseignement est acquis/échoué selon l'intitulé qui est le sien au moment de l'examen.
- Lorsque le code d'un enseignement reste inchangé malgré une modification de son intitulé, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à s'y réinscrire :
 - si l'enseignement a été réussi précédemment
 - ou
 - si l'enseignement a été échoué mais que le module sous lequel il figure a été réussi :

ex : 2023/2024 : code T208017 « Early modern economic and social history »
2024/2025 : code T208017 « Early modern economic and social history / Histoire économique et sociale de l'époque moderne »
→ impossibilité de s'y réinscrire

En cas de doute, l'étudiant-e est invité-e à se renseigner auprès de sa Conseillère académique.